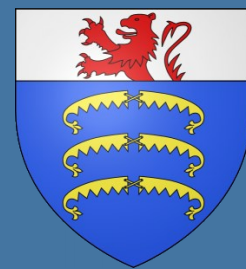


# Ville de Gex



## Lettre d'information - COVID-19 Mai-Juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Vous recevez, par ce courrier, les masques lavables et réutilisables, réservés auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Deux masques par foyer vous sont ainsi livrés.

**14000 autres masques** ont été commandés par la Ville dans le cadre d'une commande groupée initiée par Pays de Gex Agglo pour le compte des communes intéressées. Le coût sera assuré par la Ville. La livraison s'effectuerait **courant juin** et se fera directement dans vos boîtes aux lettres.

### Les services de la mairie

La plupart des services municipaux sont à nouveau ouverts au public. L'Hôtel de Ville et l'Annexe (urbanisme-services techniques) sont ouverts : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.

Dans la mesure du possible, continuez de privilégier les démarches par téléphone et courriel. **L'accueil physique** des usagers en mairie se fera uniquement après une prise de rendez-vous préalable. Le port du masque est recommandé. Pour ceux qui n'en n'auraient pas, un masque jetable pourra être fourni.

- **Service population/passeports-CNI/état civil :** [accueil@ville-gex.fr](mailto:accueil@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.00
- **Service scolaire :** [vie.quotidienne@ville-gex.fr](mailto:vie.quotidienne@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.25.45
- **Service social/logement :** [ccas@ville-gex.fr](mailto:ccas@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.01
- **Service culturel/Cinéma Le Patio :** [culturel@ville-gex.fr](mailto:culturel@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.29
- **Urbanisme :** [urbanisme@ville-gex.fr](mailto:urbanisme@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.27 ou 04.50.42.63.10. Pas de rdv jusqu'au 2 juin mais possibilité de contacter un instructeur par téléphone ou mail. Les permanences du service Autorisations et Droit des Sols de Pays de Gex Agglo ne seront pas remises en place avant le 2 juin.
- **Services techniques :** [services.techniques@ville-gex.fr](mailto:services.techniques@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.10
- **Secrétariat du maire et des adjoints :** [mairie@ville-gex.fr](mailto:mairie@ville-gex.fr) / tel. 04.50.42.63.02

### Les parcs et aires de jeux

A partir du 2 juin, les parcs, aires de jeux, city-stades et skate-parks seront de nouveau accessibles, dans le respect des gestes barrières. Le port du masque sera obligatoire pour les adultes, les enfants en seront dispensés.

### La piscine

La piscine municipale reste fermée au public.

### Le cinéma

Le cinéma municipal Le Patio est pour l'instant fermé. Son ouverture, sous conditions, est à l'étude.

## Les associations

Les manifestations publiques sont annulées jusqu'au 15 juillet. La réouverture des bâtiments associatifs à l'accueil du Public n'est pas garantie avant fin juin.

Seuls les cours individuels sont tolérés pour le moment dans les locaux d'enseignement musical dans le respect des règles des gestes barrières. Les courts de tennis extérieurs sont autorisés dans les conditions édictées par la Fédération de tennis.

Un questionnaire a été envoyé aux associations afin d'évaluer au plus tôt la situation associative de la ville et de bâtir un plan de soutien. Accéder au questionnaire: <https://bit.ly/2Ao7eJX>

## La bibliothèque municipale

Depuis le 11 mai, seul un service de retours de documents a été mis en place. Au 25 mai, possibilité d'emprunter à nouveau des ouvrages sur prise de rdv préalable.

**Permanences:** Lundi: 15h-18h30

Mercredi: 10h-11h30 / Jeudi : 15h-18h30

Vendredi: 15h-18h30 / Samedi: 10h/11h30

04.50.41.86.92 / [bibliotheque@ville-gex.fr](mailto:bibliotheque@ville-gex.fr)

## La rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est tenue le jeudi 14 mai pour les élèves scolarisés en grande section de maternelle (GS), au cours préparatoire (CP) et au cours moyen 2 (CM2).

Elle s'est effectuée sur la base du volontariat et dans la limite des places disponibles, compte-tenu des contraintes sanitaires à mettre en œuvre.

04.50.42.25.45 / [vie.quotidienne@ville-gex.fr](mailto:vie.quotidienne@ville-gex.fr)

## Aide aux personnes

Le **Centre Communal d'Action Sociale** élargit son champ d'intervention habituel d'aide aux plus fragiles. N'hésitez pas à nous solliciter, la confidentialité est respectée : [ccas@ville-gex.fr](mailto:ccas@ville-gex.fr)

**La mairie répond aux demandes pour faire les courses de première nécessité.** Si vous connaissez des personnes vulnérables et isolées, veuillez contacter la mairie au : 04.50.42.63.00 ou 04.50.42.63.29 / [mairie@ville-gex.fr](mailto:mairie@ville-gex.fr) ou [ccas@ville-gex.fr](mailto:ccas@ville-gex.fr)

Personnes suivies : 375 Aide pour les courses : 30

## Le soutien aux entreprises

**Les actions menées :**

- **suspension des loyers pour 2 mois** pour les Commerces et Artisans locataires de locaux communaux,
- **cette suspension sera portée à 4 mois** pour les activités qui n'ont pas pu reprendre le 11 mai,
- **gratuité des droits de terrasse sur toute l'année 2020,**
- **les droits de place pour les marchands non-sédentaires du marché du samedi matin sont annulés du 15 mars au 31 décembre,**
- nous étudierons toutes les possibilités d'aides supplémentaires qui seront permises par l'Etat sur le petit commerce, qui reste dans les compétences légales de la Commune,
- nous sommes en lien constant avec l'association des Vitrines de Gex afin d'accompagner au mieux la reprise d'activités qui s'amorce,
- 200 entreprises destinataires de l'envoi d'un dossier comprenant des affichettes de consignes, une lettre des Vitrines de Gex et une autre de la mairie.